Nations Unies

S/PV.7235



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7235e séance

Mercredi 6 août 2014, à 10 heures

New York

Président :	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Argentine	M. Oyarzábal
	Australie	Mme King
	Chili	M. Olguín Cigarroa
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M. Dunn
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	Mme Le Fraper du Hellen
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	M. Maes
	Nigéria	M. Adamu
	République de Corée	M. Oh Joon
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

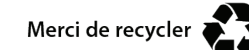
Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2014/537)

14-49713 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (S/2014/537)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Edmond Mulet, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/537, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à M. Mulet.

M. Mulet (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée de présenter le rapport du Secrétaire général (S/2014/537). Je vais faire brièvement le point sur les faits importants survenus depuis la publication du rapport, le 25 juillet. En outre, les informations les plus récentes sur les violations de l'accord sur le statut des forces pour le mois de juin ont été communiquées le 1er août.

Le premier incident grave intervenu depuis la tenue des réunions, le 9 mai et le 10 juin, entre le Président Kiir et M. Riek Machar, s'est produit à Nassir, dans l'État du Haut-Nil. Le 20 juillet, des forces affiliées au Mouvement populaire de libération du Soudan dans l'opposition ont lancé une attaque contre Nassir. Les combats se sont poursuivis jusqu'au 24 juillet, lorsque l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) a repoussé les forces de l'opposition. De nouveaux affrontements entre les deux parties se sont produits le 26 juillet. À l'heure actuelle, Nassir est toujours sous le contrôle de l'APLS, qui, à l'aide de l'artillerie et d'autres armes, tire sur les zones environnantes, surtout dans le but de dissuader les forces de l'opposition de se regrouper et de lancer une contre-attaque.

Il y a eu également des escarmouches entre des éléments de l'APLS et de l'opposition à Renk, qui se trouve aussi dans l'État du Haut-Nil, et à Ayod, dans l'État du Jongleï. Le 16 juillet, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a reçu des informations faisant état d'affrontements à Aweil, dans l'État du Bahr el-Ghazal septentrional, entre les forces de sécurité gouvernementales et environ 200 déserteurs de l'APLS qui avaient abandonné leurs positions parce qu'ils n'avaient pas reçu leur solde. Le 2 août, à Bunj, un comté de Maban dans l'État du Haut-Nil, des affrontements ont éclaté entre une milice locale – qui se fait appeler Force de défense de Maban – et une vingtaine de soldats nuers de l'APLS qui avaient déserté.

La milice a subi de lourdes pertes au cours de ces combats. En réaction à ces affrontements, la milice a commencé à s'en prendre aux Nuers à Bunj et dans les zones environnantes, y compris, malheureusement, des personnes qui travaillent pour des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales. Depuis le début des combats, le personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires ont trouvé refuge dans les complexes des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales pour se mettre à l'abri des attaques des miliciens, tandis que des milliers de civils déplacés ont trouvé refuge dans un camp de réfugiés situé près de la piste d'atterrissage. Malheureusement, selon des informations initiales, jusqu'à présent, cinq travailleurs humanitaires d'origine nuer ont été tués par la milice et un autre est porté disparu.

Une force d'intervention rapide équipée de quatre véhicules blindés est sur le point d'atteindre cette zone, et une autre force de la taille d'un peloton est en cours de déploiement par voie aérienne. Les opérations d'évacuation du personnel non essentiel des Nations Unies et du personnel humanitaire par pont aérien ont commencé. Les employés des organisations non gouvernementales appartenant au groupe ethnique nuer sont toujours hébergés dans certains complexes et seront escortés à la piste d'atterrissage dès que la force de protection arrivera à Bunj. Cet incident illustre également la précarité de la situation, puisque des communautés qui n'étaient pas initialement impliquées dans le conflit peuvent se retrouver plongées dans la violence du jour au lendemain.

La situation sur le terrain demeure donc précaire, et il existe des risques de voir les divisions s'exacerber

et le conflit se propager à d'autres régions du pays. Dans les conditions actuelles d'insécurité, les déplacements de la MINUSS continuent également de faire l'objet de restrictions, en particulier dans les zones à haut risque.

À Bentiu, dans l'État de l'Unité, des éléments locaux de l'APLS ont à plusieurs reprises entravé les mouvements du personnel des Nations Unies et des personnes déplacées autour du site de protection de la MINUSS. Des vols de la MINUSS à partir de Bentiu ont également été annulés à plusieurs reprises parce qu'il n'a pas été possible d'obtenir des garanties quant à leur sécurité.

À l'heure actuelle, la MINUSS accueille plus de 95 000 personnes déplacées sur ses sites, dont 40 000 à Bentiu, 31 000 à Djouba et 17 000 à Malakal. Du fait de la présence prolongée d'un nombre aussi élevé de personnes dans des installations qui n'ont pas été conçues à cette fin, les conditions de vie sont devenues extrêmement difficiles. De fortes pluies ont causé de graves inondations dans les sites de protection des civils à Bentiu et à Malakal sur de vastes étendues, ce qui s'est traduit par une détérioration des conditions sanitaires et en matière d'assainissement. Il y a eu plusieurs incidents, y compris des crimes graves, ainsi que des incidents dans le cadre desquels la sécurité du personnel des Nations Unies a été compromise. Des ressources considérables, militaires et matérielles, sont actuellement déployées afin de gérer ces sites. En outre, la Mission continue de faire des dépenses qui n'ont pas été budgétisées dans le cadre de son mandat. Même si l'objectif ultime demeure un retour volontaire, dans la dignité et en toute sécurité des personnes déplacées dans leurs foyers, au vu de la situation sur le terrain et du rythme du processus de paix, il est fort probable que cette situation de déplacement persiste pendant une période relativement longue. Par conséquent, le statu quo n'est pas viable, et il faut envisager d'autres options.

Nous avons entamé des discussions avec les organismes des Nations Unies et des partenaires humanitaires en vue de mieux définir les rôles et les responsabilités des uns et des autres et pour que la Mission puisse se concentrer sur son mandat fondamental tel qu'énoncé dans la résolution 2155 (2014). Dans le même temps, la Mission continue d'encourager les personnes déplacées à déménager vers des sites nouvellement construits afin de désencombrer les sites actuels.

Le déploiement d'effectifs supplémentaires autorisés en vertu de la résolution 2155 (2014) est en bonne voie. À la date du 4 août, 3 525 des 5 500 effectifs supplémentaires autorisés avaient été déployés. Les contingents restants, y compris un bataillon d'infanterie, trois hélicoptères militaires de transport, trois aéronefs supplémentaires et une unité d'hélicoptères tactiques devraient être déployés d'ici au mois d'octobre.

Nous avons également plusieurs pays qui vont fournir des effectifs de police en vue du déploiement de quatre unités de police constituées, composées de 660 agents au total. La mise sur pied de nouvelles unités de police constituées devrait prendre environ six mois. En attendant, les trois unités de police constituées qui sont actuellement sur le terrain resteront sur place, et en collaboration avec les autres agents de police, contribueront à assurer la sécurité publique et celles des sites de protection des civils de la MINUSS.

La MINUSS continue de fournir un appui logistique aux équipes de surveillance et de vérification de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) qui sont à présent déployées à Bor, dans l'État du Jongleï; à Bentiu et à Pariang, dans l'État de l'Unité; et à Malakal, Nasser et Melut dans l'État du Haut-Nil. Ces observateurs effectuent des patrouilles avec l'appui de la MINUSS, tandis que les forces régionales, qui ont en outre la responsabilité de fournir une protection aux surveillants, ont commencé à arriver.

L'ampleur de l'opération humanitaire au Soudan du Sud est telle que cette opération est désormais la plus large opération humanitaire déployée dans un seul pays. Néanmoins, la capacité et le financement de l'opération humanitaire sont bien insuffisants au regard des besoins immenses. Près de 4 millions de personnes sont confrontées à un degré d'insécurité alimentaire alarmant, et l'on craint de plus en plus une famine. Environ 1,1 million de personnes ont été déplacées par la violence et la peur, et 434 000 se sont enfuies à l'étranger. Non moins de 50 000 enfants sont menacés de mort du fait d'une malnutrition aiguë pendant la seule année 2014. L'épidémie de choléra continue de progresser, et l'on dénombre plus de 5 300 cas et 115 décès. Bien qu'une aide humanitaire soit parvenue à environ 2,4 millions de personnes, les efforts en la matière ont été entravés par l'insécurité, le refus d'accès, l'insuffisance et les retards de financement, ainsi que par les délais dus aux contraintes logistiques, politiques et en matière de ressources humaines. La dégradation de la situation humanitaire s'accompagne également de répercussions sur la sécurité, à mesure qu'une compétition se fait jour

entre les communautés pour bénéficier de ressources en diminution.

Les pourparlers menés sous les auspices de l'IGAD entre le Gouvernement et le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition ont repris le 4 août. L'objectif est d'entamer des négociations ouvertes à tous sur les questions relatives à la sécurité et à l'accès humanitaire; à la transition politique et à l'établissement d'un gouvernement d'union nationale; à la justice, la réconciliation et l'apaisement; et aux paramètres d'une nouvelle constitution pour le pays. Actuellement – aujourd'hui-même – les parties sont engagées dans des pourparlers sur la sécurité axés sur la mise en œuvre de l'Accord de cessation des hostilités.

La médiation de l'IGAD devra relever plusieurs défis, notamment la nécessité d'harmoniser les positions de tous les États membres de l'IGAD s'agissant de l'application, si nécessaire, de sanctions contre ceux qui continuent d'entraver le processus de paix. Face à la crise humanitaire qui fait rage au Soudan du Sud, il conviendra d'honorer les déclarations précédentes et de tenir les parties pour responsables de tout retard supplémentaire dont souffrirait le processus de paix.

Après trois années d'indépendance, le Soudan du Sud est au bord de la catastrophe humanitaire et s'enlise dans un conflit interne. C'est là une crise déclenchée par l'homme, et les responsables de cette crise se sont montrés très lents à la régler. Les deux parties continuent de penser qu'elles peuvent obtenir davantage en choisissant l'option militaire. Il est urgent que la communauté internationale parle d'une même voix pour encourager les parties à participer de façon constructive aux pourparlers de paix, mais aussi – et c'est plus important – pour les avertir d'une même voix des conséquences qu'il y aurait à entraver le processus de paix, comme de la futilité de l'option militaire.

La visite du Conseil de sécurité au Soudan du Sud, la semaine prochaine, est particulièrement opportune à cet égard. Les parties doivent parvenir sans plus de délai à un accord sur la manière de mettre fin à ce conflit et de s'engager sur la voie de la réconciliation. Les responsables de violations graves des droits de l'homme devront répondre de leurs actes. Les deux parties doivent également garantir un accès sans entrave et sûr, par voie routière, aérienne ou fluviale, aux agents de l'ONU et des organisations humanitaires.

Tandis que la MINUSS continue de s'acquitter de son mandat, les quatre objectifs énoncés dans la résolution 2155 (2014) – protection des civils, promotion des droits de l'homme et obligation de rendre des comptes, facilitation de l'assistance humanitaire et appui à la cessation des hostilités – doivent relever de la responsabilité collective de l'ONU et de ses partenaires, des États Membres et, principalement, des dirigeants sud-soudanais.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mulet de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malok (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole au Conseil de sécurité sous votre présidence, Monsieur le Président, je me permettrai pour commencer de vous féliciter, ainsi que votre délégation, de votre accession à la présidence pour le mois d'août 2014. Je vous présente tous mes vœux de succès à ce poste et vous assure du plein appui et de la coopération de ma délégation, d'autant que le Conseil de sécurité prévoit de se rendre à Djouba dans les jours qui viennent. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Edmond Mulet, de son exposé, qui a approfondi les questions soulevées dans le rapport du Secrétaire général (S/2014/537).

À ce stade, je voudrais encore une fois renouveler notre attachement au processus de paix, et assurer le Conseil que nous sommes véritablement déterminés à parvenir à un règlement final du conflit par la négociation. Le peuple du Soudan du Sud a déjà subi son lot de guerres et de souffrances dues au conflit. Nous ne pouvons pas nous permettre de prolonger la situation actuelle. De ce fait, nous espérons que les rebelles feront preuve de sérieux et de bonne foi pendant les négociations.

Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, la situation au Soudan du Sud est aussi délicate qu'elle est désastreuse. Ce n'est pas ce que recherche le Gouvernement sud-soudanais. Comme l'illustre le rapport, S. E. le Président Salva Kiir Mayardit, Chef de l'État élu, a fait part de sa volonté de former un gouvernement intérimaire/de transition afin de promouvoir la réforme constitutionnelle, la paix et la réconciliation nationale, ainsi que des mécanismes de responsabilisation. Il reste inébranlablement attaché à la réalisation de ces objectifs.

Il est dans l'intérêt du Gouvernement sud-soudanais qu'avec le nouveau cycle de discussions à Addis-Abeba, les parties fassent preuve d'un élan renouvelé pour avancer véritablement sur la voie de la paix et pour alléger les souffrances de notre peuple Nous demandons au Conseil et à la communauté internationale de rappeler aux rebelles l'importance de respecter l'Accord de cessation des hostilités signé le 23 janvier, ainsi que l'accord signé le 9 mai et l'accord de renouvellement des engagements signé le 10 juin, accords qu'ils ont violés à de nombreuses reprises – forçant par là-même le Gouvernement à réagir en état de légitime défense afin de protéger ses citoyens et l'intégrité territoriale du pays.

Nous restons également redevables aux pays et aux partenaires de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) de continuer à nous accompagner sur cette voie.

Le rapport du Secrétaire général souligne, entre nombreux autres éléments importants, les difficultés que le Gouvernement sud-soudanais a dû affronter pour entreprendre diverses enquêtes et les mener à leur conclusion logique, dans le respect de la justice et de la responsabilisation, qui sont à la fois la clef de voûte et l'objectif de ce processus. Il est important que la communauté internationale note l'éventualité d'un déficit de capacités techniques qui pourrait entraver la conduite à bref délai des procédures médico-légales et judiciaires. Le Gouvernement sud-soudanais a dit qu'il regrettait l'arrêt complet des efforts de renforcement des capacités de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à l'intention des forces organisées et des autres institutions garantes de l'état de droit, lesquelles seraient des forces motrices de ce processus.

Même si le Gouvernement s'efforce de faire de son mieux pour contenir cette situation fort difficile, il a également besoin d'aide pour y parvenir. Notre gouvernement continue de collaborer avec la Commission d'enquête de l'Union africaine pour le Soudan du Sud, qui est un élément essentiel de renforcement de la confiance, vis-à-vis non seulement du continent et du monde entier, mais également de notre propre population.

Je sais que, dans le passé, il y a eu beaucoup d'erreurs et de malentendus entre la MINUSS et le Soudan du Sud, mais le Gouvernement est disposé à travailler avec la MINUSS ainsi qu'avec l'ensemble du système des Nations Unies.

Je voudrais dire, pour terminer, que la plupart des éléments figurant dans le rapport du Secrétaire général et dans l'exposé que nous a présenté M. Mulet seront examinés avec les membres du Conseil de sécurité. Le Gouvernement sud-soudanais s'engage à dialoguer en toute franchise afin que nous puissions ensemble trouver des mécanismes nous permettant de venir en aide au peuple sud-soudanais.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 20.